

Hôtel du Lac, Restaurant le Débarcadère SA

p.a Cogestim SA
Grand-Rue 12 – CP 1078 à 1180 Rolle
Bureau : +41 22 / 404 43 23

Recommandé

Etude FLD
A l'attention de Maître Stefan Fabbro
Rue de Romont 35
Case Postale 557
CH-1701 Fribourg

N/Réf. M. Pierre Aguet

Rolle, le 22 novembre 2018

Hôtel du Lac, restaurant le Débarcadère à Estavayer

Maître,

Votre correspondance du 5 novembre 2018 adressée à notre mandataire Monsieur Diserens nous est parvenue en copie.

Nous avons également pris connaissance des articles de presse présentant un soi-disant nouveau projet de construction sur la presqu'île du parc Nova Friburgo.

Il nous semble utile de rappeler que notre société est propriétaire de l'hôtel du lac. Comment votre mandante peut-elle annoncer dans la presse la destruction de notre bien, la mise à l'enquête d'un PAD, sur notre propriété sans notre autorisation !

Pour mémoire, nous avons mis en œuvre de gros moyens pour développer un complexe hôtelier, en collaboration avec l'autorité communale, durant de nombreuses années.

Notre société a pris l'engagement vis-à-vis de votre mandante d'essayer d'exploiter l'hôtel existant durant la période de transition et ceci a été fait jusqu'au départ du dernier locataire en 2016. La recherche d'un repreneur a bien entendu, immédiatement été entreprise. De nombreuses études, un concours d'architecte, un concours d'idées ont été entrepris pour développer le site.

Une fois le projet choisi votre mandante a mandaté un urbaniste pour modifier l'affectation de la zone. Malheureusement, pour des raisons inhérentes au développement territorial communal, la modification

de la zone n'a pas été acceptée par le canton. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer si les impératifs cantonaux imposés par leur rapport ont pu être réglés, notamment les problèmes liés à la circulation et aux accès.

En 2017 votre mandante a dénoncé notre droit, sous prétexte du manque d'entretien et d'exploitation de l'hôtel. Dénonciation « alibi » car votre mandante savait que depuis toujours, notre but n'était pas d'exploiter, mais bel et bien de développer un projet de plus grande ampleur, les événements récents en apportent la preuve.

En effet, votre mandante semble s'être rapprochée d'un promoteur concurrent depuis 2016, dans le but de nous évincer.

Au vu de la dénonciation de notre droit, dans l'ignorance la plus totale, nous avons développé un projet de rénovation des murs existants afin de satisfaire aux exigences communales, projet qui vous a été remis début 2018. L'autorité a refusé d'entrer en matière et vous avez refusé de nous rencontrer. Nous mettrons prochainement ce projet à l'enquête publique.

Au regard de la situation, nous vous réitérons notre volonté de rencontrer votre mandante afin de clarifier la situation et permettre à chacun d'agir dans l'intérêt collectif.

Nous vous informons une nouvelle fois être à disposition pour développer avec vous un projet hôtelier allant dans le sens de la volonté communale et émettons d'ores et déjà toutes réserves utiles quant aux engagements que votre mandante pourrait prendre envers des tiers sur notre propriété.

Les actions entreprises à ce jour à notre insu nous créent un dommage certain, un manque à gagner et nous réservons nos droits à cet égard.

Nous vous prions de croire, Maître, à l'expression de notre parfaite considération.

Pierre Aguet
Administrateur, Président

Copie de la présente adressée à la commune d'Estavayer